

2021 FESTICAP Assurances

Comment suis-je assuré en participant ? :

- ✓ L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.
- ✓ Les licenciés bénéficient à titre individuel des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- ✓ Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- ✓ L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradations diverses ...

A quelles conditions puis-je être remboursé ?

- ✓ Les annulations d'inscriptions ne sont pas acceptées. Les sommes versées restent, quoi qu'il arrive, acquises à l'organisation.
- ✓ *Si, en raison de la pandémie COVID-19, la manifestation devait être annulée, l'organisation FESTICAP se réserve la possibilité de réévaluer sa position pour permettre aux sportifs inscrits de ne pas perdre complètement leur investissement.*
- ✓ Aucun transfert de dossard n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit.